



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2010

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. GRANGER, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, M. DEBAT, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD.

Absents représentés : M. CAILLARD 3^{ème} adjoint (pouvoir à M. MASSON), Mme PLU (pouvoir à M. KIBLOFF), M. LALLET (pouvoir à M. BLONDEAU).

Absents non représentés : M. GENTY, Melle WALUSINSKI, Mme GROSCLAUDE.

Secrétaire de séance : Mme GASSELIN.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

I - Compte administratif et compte de gestion 2009

Sous la présidence de Monsieur BERNARD, conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T., Monsieur KIBLOFF, adjoint aux finances, présente et commente chapitre par chapitre les résultats du compte administratif de la commune de l'exercice 2009.

Les résultats de clôture, avec les reports N-1, sont les suivants :

▪ Section de fonctionnement	
Dépenses	3.271.064,22 €uros
Recettes	3.659.609,52 €uros
Excédent	388.545,30 €uros
▪ Section d'investissement	
Dépenses	2.204.329,29 €uros
Recettes	1.837.725,50 €uros
Déficit	366.603,79 €uros

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion tenu par la Trésorerie de Brou.

✓ Le Conseil municipal, après avoir entendu le premier adjoint, et après que le maire a quitté la salle de réunion, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2009 du budget communal.

II - Affectation du résultat 2009

Monsieur le maire rappelle qu'après avoir arrêté les résultats de l'exercice 2009, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement de : 388.545,30 €uros.

Il précise que l'exercice 2009 a absorbé les déficits budgétaires des comptes de la base de loisirs et que l'excédent de fonctionnement constaté représente essentiellement le déficit normal de la section d'investissement.

Après avoir entendu le récapitulatif des opérations budgétaires détaillé par Monsieur KIBLOFF, le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2009 comme suit :

- 366.603,79 Euros en investissement
- 21.941,51 Euros maintenus en fonctionnement

III - Pertes sur créances irrécouvrables et virements de crédits

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu du Trésorier de la commune des dossiers d'annulation de dettes pour insuffisance d'actifs, dettes ou décès des débiteurs, de 2002 à 2008.

Il propose au Conseil municipal de considérer ces dettes comme des pertes sur créances irrécouvrables et d'autoriser le virement de crédit correspondant pour alimenter le compte 654 et permettre leur mandatement.

✓ Le Conseil municipal :

- accepte l'annulation des dettes proposées par le Trésorier et autorise leur mandatement au compte 654 du budget communal.
- décide de procéder, sur le budget 2010, aux virements de crédits correspondants.

IV - Demande de subvention – VRD gendarmerie

Monsieur MASSON avise les membres du Conseil municipal que le permis de construire de la nouvelle gendarmerie a été accordé le 12 mai 2010 et que la signature de la convention liée à la participation financière de communes du canton de Brou a eu lieu à Brou, salle Bisson, le 4 juin 2010, avec neuf communes sur onze.

Il rappelle que la commune de Brou s'est engagée à entreprendre et financer les VRD en dehors du dossier Lopsi puisqu'une subvention du Conseil général de 40 % est possible.

L'ouverture des plis, suite à la consultation réglementaire, a eu lieu et l'entreprise CALLU a été retenue pour un total de : 189.922,10 Euros hors taxes auxquels il convient d'ajouter 2.5 % d'honoraires, soit : 4.748,05 Euros hors taxes, pour les fonds de plans fournis par l'architecte de l'opération.

✓ Aussi après avoir entendu Monsieur le maire, le Conseil municipal :

- décide d'entreprendre les travaux de VRD dans le cadre de la construction d'une gendarmerie pour un montant hors taxes de : 194.670,15 Euros.
- sollicite une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux auprès de Monsieur le président du Conseil général, pour aider au financement de cette opération.
- mandate le maire pour qu'il dépose le dossier auprès du service concerné et signe les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

V - Indemnité versée à un stagiaire

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de ses études d'informatique, un jeune broutain a sollicité la mairie pour effectuer son stage de fin d'année dans la collectivité.

En accord avec son professeur principal qui supervisera son stage et le directeur général des services, il travaillera de juillet à septembre 2010 à la réalisation d'un logiciel de gestion du camping municipal et à la création de visites virtuelles de la commune et de la base de loisirs qui pourront être intégrées au nouveau site communal.

- ✓ Le Conseil municipal, considérant qu'il est d'usage de verser une indemnité aux stagiaires qui ne perçoivent pas de salaire, décide le versement d'une indemnité mensuelle au stagiaire d'un montant net de : 700 euros.

VI - Convention avec la communauté de communes pour mise à disposition de personnel

Monsieur le maire précise qu'une convention a été élaborée par les services de la mairie pour poser les règles, l'organisation et le financement de la mise à disposition de la communauté de communes du Perche-Gouet de Monsieur POITOU Yves, directeur des services techniques, à raison de 12/35^{ème}. Il insiste sur le côté pratique et transparent de ce système qui permet à la communauté de communes de profiter des services d'un technicien compétent sur une période hebdomadaire correspondant à ses besoins.

Cette convention a fait l'objet de l'approbation du Conseil communautaire de la communauté de communes du Perche-Gouet. Le Conseil municipal doit se prononcer également sur cette pièce.

- ✓ Le Conseil municipal :
 - décide de mettre à la disposition de la communauté de communes du Perche-Gouet, Monsieur POITOU Yves, à raison de 12/35^{ème}, pour y exercer les fonctions de technicien à compter du 1^{er} juillet 2010 et pour une durée de trois ans.
 - autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes du Perche-Gouet définissant les conditions et règles de cette mise à disposition.

Monsieur RESTEGUE, président de la communauté de communes, remercie le Conseil municipal et exprime sa satisfaction de bénéficier des services de Monsieur POITOU.

VII - Annexion du PPRT Vouzelaud au POS de la commune

Monsieur MASSON rappelle que dans sa délibération du 24 septembre 2009, le Conseil municipal a émis un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (P P R T) pour l'établissement Vouzelaud situé au lieudit « Le Petit Vivier » à Brou.

Il précise :

- que ledit P P R T a été approuvé par le préfet le 31 mars 2010 et que dans le cadre de la procédure réglementaire, il doit maintenant être annexé au plan local d'urbanisme de la commune afin d'être rendu opposable aux tiers.
 - que cette procédure consistant en une mise à jour du document d'urbanisme de la commune par arrêté du maire, après délibération du Conseil municipal, doit intervenir dans les trois mois suivant la notification du préfet du 7 avril 2010.
- ✓ Le Conseil municipal :
 - émet un avis favorable à l'annexion du Plan de Prévention des Risques Technologiques (P P R T) – Etablissement Vouzelaud situé au lieudit « Le Petit Vivier » à Brou, au plan d'occupation des sols de la commune.
 - approuve la mise à jour du document d'urbanisme de la commune qui sera effective par arrêté du maire.

VIII - Compte annuel 2009 du marché de Brou Compte d'activité 2009 du distributeur GrDF sur la commune

Le Conseil municipal prend connaissance, comme chaque année et comme le prévoit la réglementation, du rapport annuel sur la gestion des marchés forains de la ville de Brou établi par l'Eurl MANDON, délégataire, et du bilan 2009 de l'activité de GrDF, titulaire d'une concession de distribution publique de gaz naturel sur la commune.

Monsieur MASSON précise, à l'attention des conseillers municipaux, que ces documents peuvent être consultés en mairie.

IX - Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation

Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation générale accordée par le Conseil municipal :

- Souscription d'un emprunt prévu au budget 2009 de : 228.000 €uros + 172.000 €uros de l'emprunt 2010, auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre, pour une durée de dix ans, au taux fixe de 2,84 %, à échéances trimestrielles suite à l'achèvement des travaux d'investissement 2009 et à l'engagement des projets 2010.
- Signature d'une prolongation du bail pour la location du verger communal sis près du swin golf, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2010, avec attribution en contrepartie à la commune d'un lot de cent cinquante bouteilles de cidre réservées aux vins d'honneur municipaux.
- Signature d'un bail pour une durée de deux mois, pour la location des anciens locaux BAJE – rue Robinson, destinée à l'entrepôt de meubles.
- Signature d'un bail avec l'association Service d'Aide à Domicile Schweitzer (SADS) pour une durée de vingt trois mois maximum à compter du 1^{er} août 2010, pour la location d'un local situé à l'étage du n° 1 rue Aristide Briand.

INFORMATIONS DIVERSES

✎ Monsieur le maire donne communication :

- d'un courrier du 8 juin 2010 de Monsieur GAUVRIT Christian – receveur municipal – informant de son départ le 1^{er} septembre 2010 pour un nouveau poste dans sa région d'origine.
- d'un courrier du 14 juin 2010 de l'Etablissement Français du Sang (EFS) transmettant ses remerciements pour la collecte de sang organisée à Brou le 7 juin, qui a accueilli 89 donateurs volontaires.

TOUR DE TABLE

- Madame THIRARD rend compte du succès des tournois de football et de tennis du week-end dernier qui se sont déroulés simultanément au stade et remercie les services de la mairie, en particulier les employés des services techniques qui ont contribué à cette réussite par une bonne préparation préalable.
- Monsieur PELLETIER informe les conseillers qu'une enquête, dans le cadre d'un futur programme d'action en faveur des rivières, est lancée auprès des élus. Les questionnaires leur sont distribués.
- Monsieur BLONDEAU signale qu'une seule place est encore disponible au columbarium du cimetière.

➤ Madame RICHE revient sur le succès du barbecue organisé par l'UCIA lors de la « fête de la musique » qui a réuni quatre cents convives et remercie les services de la mairie pour leur aide.

Elle rappelle que la kermesse des écoles publiques, organisée par l'ABPEEP, aura lieu le 27 juin prochain.

➤ Monsieur MASSON en profite pour relever l'excellence de l'organisation de la « fête de la musique » et insiste sur le partenariat efficace entre la mairie, l'UCIA et les établissements VOUZELAUD.

➤ Madame SALIN rappelle l'organisation de la soirée du Conseil municipal jeunes le 26 juin prochain dont les bénéfices seront reversés au profit d'un loto organisé à la maison de retraite.

➤ Monsieur COTTEREAU remercie tous les participants qui ont contribué au succès de la « fête de la musique ».

Il fait un rappel des manifestations à venir, à savoir : le « festival de Brou » qui se déroulera les 2 - 3 et 4 juillet prochains – la course cycliste organisée le 4 juillet par Super U et la commune – l'organisation du « feu de la Saint-Jean » demain sur la place de la Nation.

Fin de séance : 22 heures 24